

Élaboration du projet professionnel



Axe 1: démarche biographique

- [Mon parcours global d'étudiante](#)

Mon parcours scolaire est assez simple. J'ai fait mes maternelles à l'école de la rue des Champs à Gembloux, mes deux premières années primaires ont été faites à l'école de la Chartre d'Otton à Gembloux et ensuite je suis partie à l'Athénée Royal de Gembloux où je suis restée jusqu'à ma 4^{ème} secondaire comprise. L'école de la rue des Champs et de la Chartre d'Otton sont des implantations de l'Athénée Royal.

Je me suis par la suite inscrite en puériculture à Namur où j'ai eu mon diplôme.

C'est en 2017 que je suis arrivée à l'Henallux de Champion. Je savais que ces études n'allaient pas être de tout repos mais je ne m'attendais tout de même pas à ça. J'ai effectué mon année de Bac1 en deux ans mais j'ai pu anticiper des cours en deuxième ce qui m'a permis l'année suivante d'avoir une année allégée.

Mon année de Bac2 s'est déroulée sans souci particulier, j'ai validé mes 60 crédits en juin. J'espère faire la même chose cette année, je croise les doigts et tout ce qui est possible de croiser.

Tous les stages que nous avons eu m'ont confortée dans mon choix d'étude qui était déjà clair dans ma tête depuis un certain temps car je voulais aller plus loin que mon diplôme de puéricultrice. Je croise souvent mon institutrice de maternelle qui me dit à chaque fois : « Tu vois je te l'avais dit » en parlant de mes études d'institutrice.

En effet elle ne s'était pas trompée et chaque jour qui passe je me dis que je suis faite pour ça et que je ferai tout mon possible pour être une institutrice presque parfaite.



- Je détermine mon IKIGAI

1. Qu'est-ce que tu aimes ? Quels aspects de ta vie te font vraiment sentir vivant ? Quelles sont tes passions ? Quelles sont les tâches que tu apprécies le plus ? Quel domaine d'activité t'a toujours attiré ?

J'aime passer du temps avec ma famille, faire des balades dans les bois avec mon chien. J'aime aussi écouter les gens et trouver des solutions s'ils ont besoin d'aide et j'aime également les animaux.

J'aime faire de la cuisine, plus particulièrement de la pâtisserie et créer des jeux pour les enfants.

2. Quel est ton talent ? C'est peut-être un grand mot, mais en quoi es-tu bon ? Qu'est-ce que tu réussis naturellement sans grand effort ? On peut aimer le dessin ou la musique, mais être dépourvu de tout talent artistique. Cependant, on est forcément doué ailleurs. Dresse donc une liste des domaines dans lesquels tu excelles.

Je suis douée pour les activités manuelles, j'aime créer de nouvelles choses, je suis également douée pour la pâtisserie. Au niveau de la pâtisserie je ne peux pas dire que j'excelle car je n'ai pas un super niveau non plus mais je me débrouille bien.

Durant cette dernière année, j'ai découvert que j'étais assez douée dans le domaine de l'informatique car j'ai créé pas mal de jeux pour mes stages.

3. Quelle cause veux-tu défendre ? Pourquoi donnerais-tu ta vie ? Qu'est-ce qui te rend triste ? Quel changement voudrais-tu apporter dans le monde ?

J'aimerais défendre la cause animale. La protection des animaux est quelque chose qui me tient à cœur. De nombreuses personnes prennent des animaux sans savoir ce qui les attendent dans le futur et le coût financier que cela peut engendrer.

Certaines personnes maltraitent leur animal et je ne trouve pas cela normal. Je souhaiterais que ces personnes soient punies pour ce qu'elles font subir à leur animal. Si on choisit de prendre un animal on doit s'occuper de lui jusqu'à la fin et non pas l'abandonner ou le battre.

Je souhaiterais sensibiliser les gens à cela, les informer sur l'implication que demande l'achat ou l'adoption d'un animal. Je pense qu'il est important de déjà sensibiliser les enfants et de

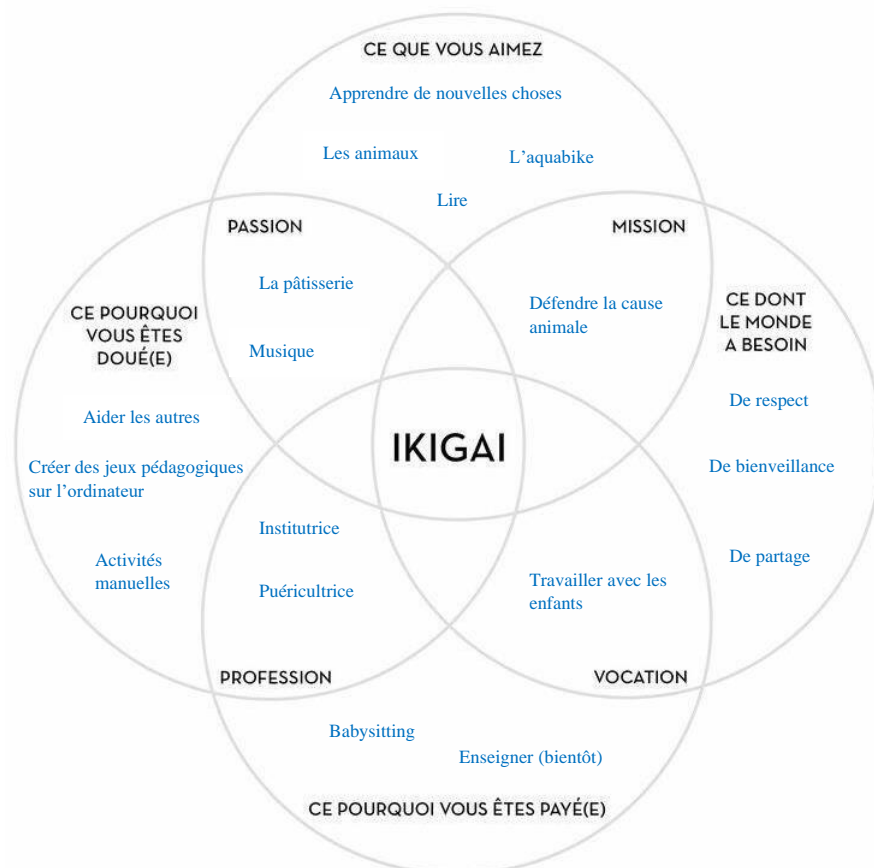
pourquoi pas sensibiliser les adultes à l'aide des enfants. Peut-être que cela les toucherait davantage.

4. Maintenant, il est temps de se confronter à la réalité du monde professionnel. Si tu lançais ton entreprise, quels seraient les domaines porteurs selon toi ? Dans quels secteurs d'activité ? Quels valeur ou service peux-tu apporter aux autres ? Un besoin ou une solution pour laquelle des gens seraient heureux et accepteraient de te payer. Peut-être as-tu déjà gagné ta vie jusqu'à présent ? Dans quels domaines es-tu capable de gagner de l'argent ?

Si demain je devais ouvrir une entreprise, je me lancerais dans la création de jeux pédagogiques et je partagerais mes fichiers à petits prix sur une page internet. Je pense être assez douée là-dedans que pour pouvoir me débrouiller.

Créer des jeux demande tellement de temps. Je pense donc que ça pourrait aider certaines personnes (institutrices, éducatrices, logopèdes...) à trouver leur bonheur et surtout à gagner du temps qui est parfois précieux dans certaines familles.

Voici mon IKIGAI



- [Ma lettre de motivation](#)

VANHAEKENDOVER Mélanie

Rue du Molauvint, 29

5030 Gembloux

0496/08.90.96

Nom de l'école

A l'attention de la Direction,

Rue + numéro

Code postal + localité

Objet : lettre de motivation pour un emploi d'institutrice primaire

Madame la Directrice,

Monsieur le Directeur,

Je vous adresse par la présente ma candidature pour un poste d'institutrice primaire se libérant dans votre établissement durant l'année scolaire 2021-2022.

Prochainement diplômée du département pédagogique de l'Henallux de Champion, je me tourne déjà vers ma recherche d'emploi.

Durant mon cursus, j'ai pu réaliser différents stages qui se sont bien déroulés et dans lesquels j'ai eu une bonne relation tant avec l'équipe éducative qu'avec les enfants. Ceux-ci m'ont aussi permis d'acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour prendre en charge un groupe d'enfants.

Soucieuse du bien-être des enfants et de leur bon développement, je ferai en sorte d'établir un lien de confiance avec eux afin de leur apporter tout mon savoir. Étant ouverte aux autres, le travail d'équipe est important pour moi et ce serait un plaisir d'intégrer votre équipe.

Vous trouverez ci-joint mon curriculum vitae reprenant toutes mes expériences professionnelles en tant que stagiaire.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, en mes sentiments respectueux.

VANHAEKENDOVER Mélanie

• [Mon curriculum vitae](#)



The CV is presented as a collection of colorful, cloud-like shapes on a light blue background. At the bottom, there is a row of eight colored pencil tips in yellow, green, orange, red, brown, blue, purple, and pink. The contact information is in a blue dashed box, the diploma is in a red box, the experiences are in a pink dashed box, and the availability and location are in a green dashed box. The title 'Institutrice primaire' is in a yellow box, and the personal qualities are in an orange dashed box.



VANHAEKENDOOVER Melanie

☎ 0496/08.90.96

✉ melanievhkd@live.be

Institutrice primaire

Diplômée en juin 2021 de l'Henallux de Champion 

Mes expériences :

- 2021 : stage à l'E.E.S.P.W.B.E. de Gembloux en type I et B et stage à l'école communale de Saint-Denis en P5-P6
- 2020 : stage à l'école communale de Meux en P1
- 2019 : stage à l'école libre « Notre-Dame de Beauraing » à Meux en P4
- 2018 : stage à l'école communale de Bossière en P2 

 Disponible dès le 1^{er} septembre 2021 à temps plein

 Gembloux et ses villages avoisinants - La Bruyère - Namur

Ponctuelle - motivée - souriante - organisée - travail d'équipe 

- [Je prépare mon entretien d'embauche](#)

Quelle est la pédagogie que vous prônez ?

Je ne prône aucune pédagogie en particulier. J'aime beaucoup la pédagogie par le jeu cela permet aux enfants qui apprécient moins les apprentissages d'apprendre autrement car en jouant ils ne se rendent pas forcément compte qu'ils apprennent. J'aime aussi la pédagogie par projet, elle motive les élèves et donne du sens aux divers apprentissages.

Quelles sont les méthodes que vous utilisez dans votre classe ?

J'aimerais mettre en place le plan de travail car celui permet aux enfants de travailler en autonomie. Ils peuvent aussi travailler à leur rythme et je trouve cela important.

J'apprécie également le tutorat, il permet aux enfants de s'entraider. Il permet aussi aux enfants de mettre leurs forces au service des autres qui ont un peu plus de difficultés dans certaines matières.

L'informatique a-t-elle une place dans vos apprentissages ?

Oui l'informatique a une place dans mes apprentissages car je trouve que c'est un outil très intéressant. Il permet de créer différentes choses comme des jeux pédagogiques, il permet de montrer des vidéos aux enfants ...

Cela me permettra de varier mes méthodes d'apprentissage et de motiver les enfants avec des outils plus ludiques.

Je pense qu'il est aussi important d'apprendre aux enfants l'utilisation de cet outil. Leur apprendre le fonctionnement de Word ou encore de PowerPoint pour faire des petits exposés par exemple ou encore pour leur vie d'adulte quand ils devront écrire leur curriculum vitae. Il est également essentiel de sensibiliser les jeunes aux dangers qu'il peut y avoir sur Internet.

Quelle est votre conception de l'évaluation ?

Je souhaite que l'évaluation soit avant tout un outil qui permettra à l'enfant de s'améliorer dans ses apprentissages. Je ne veux pas que ce moment soit un moment de stress pour les enfants donc grâce au plan de travail, je permettrai aux enfants de me dire lorsqu'ils se sentent prêts à passer l'évaluation.

Quels sont les outils que vous utilisez pour créer vos leçons ?

Dans un premier temps je regarde dans le programme adéquat en fonction du type d'enseignement dans lequel je me trouve afin de cibler les objectifs à atteindre pour le cycle.

J'utilise également les documents que j'ai reçu lors de mes études à Champion et je m'inspire aussi beaucoup d'Internet. Je regarde sur les groupes de partages ou encore sur Pinterest. Je prends des idées et je les remets à ma sauce pour m'approprier la matière.

Comment voyez-vous votre relation avec les parents ?

Il faut établir une relation de confiance dès le début avec les parents. Pour cela, je pense qu'il est essentiel de faire une réunion où j'expliquerai mon fonctionnement et mes méthodes de travail. Les parents pourront me poser toutes les questions qu'ils ont en tête et ainsi se sentir plus à l'aise et intégrés dans la classe de leur(s) enfant(s). Il faut établir un partenariat avec les parents car c'est en travaillant en équipe que l'on pourra répondre de la meilleure des façons aux besoins de leur(s) enfant(s) et faire du bon travail.

Quels sont vos qualités et vos défauts en tant qu'enseignante ?

Qualités :

- Motivée
- Organisée
- Aime le travail en équipe

Défauts :

- Trop exigeante envers moi-même

- Trop franche : il faut que je dise les choses avec tact pour ne pas avoir de mauvaise surprise dans le futur

Les questions que je pourrais poser:

- Le projet d'école (projet d'établissement), le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur
- Comment se passe l'évaluation des élèves ?
- Il y a-t-il des locaux spécifiques (bibliothèque, réfectoire...) ?
- Comment se passe les formations d'enseignantes durant l'année ?
- Activités prévues durant l'année
- Calendrier des réunions de parents, des concertations, des conseils de classe
- Le registre des présences
- Liste des élèves, les horaires
- Le programme utilisé dans l'école
- Où sont arrivés les élèves dans le programme ?
- Il y a-t-il un travail collaboratif avec d'autres enseignants ?
- Il y a-t-il des interventions extérieures pour certains élèves de la classe (logopède, intégration...) ?

Axe 2 : m'insérer dans la vie professionnelle

Partie réalisée avec Haesendonck Delphine

1. Démarches à entreprendre, formalités administratives vis-à-vis du Forem.

Quoi ? Outiller et guider les demandeurs d'emploi vers leur insertion professionnelle et les travailleurs dans la gestion de leur carrière. Le Forem évolue en continu les progrès réalisés. Il sert également à informer et guider les citoyens et entreprises dans l'obtention des aides financières. Le FOREM aide également les entreprises pour trouver des collaborateurs, former le personnel, ...

Qui ? FOREM = Service public wallon de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Au sein du FOREM on retrouve des conseillers qui accompagnent les travailleurs et les demandeurs d'emploi dans leur démarche.

Où ? Sur le site web du FOREM (<https://www.leforem.be/particuliers/premiere-inscription-demandeur-emploi.html>), dans un de leurs bureaux ou dans une Maison de l'Emploi.

Quand ? Lorsqu'on a fini l'école et qu'on est prêt à travailler.

Les différentes étapes :

- S'inscrire comme demandeur d'emploi au FOREM : on recevra une attestation d'inscription ainsi que notre carte JOBPASS. On sera informé sur nos droits et obligations ainsi que sur les services que le FOREM propose.
- Stage d'insertion professionnelle : cette période dure en principe 12 mois. Lors du stage d'insertion professionnelle il faut chercher activement un job. Il nous faudra un CV et une lettre de motivation.

Fin du stage d'insertion professionnelle :

- **On a un job** : il faut informer le FOREM et l'accompagnement s'interrompt. Si par la suite, on recherche un nouvel emploi, il faudra se réinscrire comme demandeur d'emploi pour bénéficier à nouveau des services du FOREM.

- On n'a pas de job : on peut demander des allocations sous certaines conditions et si on a reçu deux évaluations positives de la part du Forem. Pour pouvoir bénéficier de ces allocations, il faudra prendre contact avec la CAPAC. Un des collaborateurs constituera un dossier et le transmettra à l'ONEM pour approbation (il faut compter un délai de deux mois pour la constitution du dossier et pour pouvoir bénéficier de l'entièreté de des allocations.). En principe, vous pouvez recevoir des allocations d'insertion pendant 36 mois.

Pour les jeunes qui sortent de l'école, le FOREM propose des formations pour développer les compétences essentielles qui serviront au quotidien dans un futur job : attitudes professionnelles, bureautique, e-réputation, entretien d'embauche, ... A l'aide d'un coach, on détermine un plan d'action personnalisé pour débiter une carrière.

2. Démarches pour postuler dans les services centraux WBE ou autres (Primoweb, gestionnaire de dossier selon mon lieu d'habitation, inscription en ligne en janvier, job-école, réseaux sociaux, secrétariats d'entités des écoles visées...)

Quoi ? postuler pour obtenir un travail en tant qu'institutrice primaire.

Qui ? toute personne diplômée en I.P ou BAC 3

Où ?

WBE : de manière à gérer efficacement les nombreuses demandes qui en découlent et d'appliquer les règles statutaires en vigueur, les candidatures doivent être rentrées auprès de la Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (DGPEOFWB) au moment de la publication annuelle des appels aux candidats ; appels publiés au Moniteur belge, diffusés par voie de circulaires (www.adm.cfwb.be) et (www.reseaucf.cfwb.be) selon un calendrier précis et courant pendant une durée déterminée, d'un mois environ. Les étudiants en dernière année d'études peuvent bien entendu se porter d'ores et déjà candidats à un emploi par cette voie. (<https://www.w-b-e.be/jobs-carriere/postuler-dans-lenseignement/se-connecter-a-wbe-recrutement/> → créer un compte pour pouvoir postuler)

Primoweb : [Enseignement.be – Réforme des titres et fonctions \(Primoweb\)](#)

Voici les étapes à suivre pour déclarer sa disponibilité (il faut se munir de la circulaire 5703):

- ✓ Données personnelles : cette première étape permet de compléter ou modifier vos données d'identification, d'ajouter une compétence particulière pour l'Enseignement spécialisé, ou d'ajouter tout autre document comme un CV, une lettre de motivation...
- ✓ Ajouter une fonction sur base d'un diplôme : deuxième étape qui vous permet de trouver les fonctions accessibles sur base de vos titres de capacité et d'en sélectionner une ou plusieurs dans laquelle ou lesquelles on souhaite déclarer sa disponibilité.
- ✓ Fonctions sélectionnées : troisième étape qui vous permet de préciser la zone géographique, le réseau, l'enseignement en immersion ou l'enseignement spécialisé pour les fonctions sélectionnées pour lesquelles on souhaite déclarer sa disponibilité.
- ✓ Les titres de capacité : permet d'ajouter un scan de vos titres de capacité.
- ✓ Validation : cela permet de voir, en un écran, les différentes fonctions pour lesquelles on a manifesté sa disponibilité, ainsi que de valider sa disponibilité pour les 15 jours suivants.

Dès que l'on a déclaré sa disponibilité à un emploi dans l'enseignement, un ou plusieurs Pouvoir(s) Organisateur(s) seront susceptibles de nous contacter pour un entretien d'embauche. Dans ce cas, on recevra un mail auquel, si on est intéressé, il nous sera demandé de répondre dans un certain délai faute de quoi le Pouvoir Organisateur pourra ne pas tenir compte de votre disponibilité. Le Pouvoir organisateur prendra ensuite contact avec nous, le cas échéant, pour fixer la date de l'entretien d'embauche.

Notre disponibilité est valable pendant un délai de 15 jours. A la date d'échéance de notre disponibilité, on recevra un mail afin de la renouveler.

Pour renouveler notre disponibilité, on devra cliquer sur « Prolonger ma disponibilité ».

JOBECOLE : <https://www.jobecole.be/> Possibilité de cliquer sur POSTULER et ainsi créer son profil. Aussi, on peut simplement répondre aux offres d'emploi. Même principe sur Facebook : Jobécole → toutes les offres d'emploi sont relayées sur la page.

Facebook – instits dispo : sur cette page Facebook, on peut directement poster son CV accompagné en commentaire de ses disponibilités. Énormément de directeurs, secrétaires répondent en proposant des places. Aussi, certaines écoles publient directement des offres d'emploi.

Enseignement officiel subventionné : tout enseignant qui souhaite être désigné dans l'enseignement officiel subventionné doit faire acte de candidature auprès du Pouvoir Organisateur dans lequel il souhaite être désigné. Dans ce réseau, c'est donc le candidat qui doit prendre l'initiative de la démarche. Le décret n'impose pas de forme particulière de candidature ou de délai. Il convient de se faire connaître auprès du PO ou directement auprès des directions des écoles.

Certains PO importants publient au Moniteur belge la liste des emplois pour lesquels ils recherchent des titulaires. Les candidats doivent être de conduite irréprochable, posséder un titre de capacité requis ou jugé suffisant en lien avec la fonction et satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique.

Enseignement libre subventionné : chaque PO est responsable de la gestion de son personnel. Les candidatures pour une désignation temporaire dans une charge d'enseignement doivent donc être adressées au Pouvoir Organisateur ou auprès de la direction de l'établissement où l'on souhaite enseigner. Le PO peut faire paraître une offre d'emploi, mais le candidat peut aussi se présenter de sa propre initiative.

Dans l'enseignement libre subventionné, il est dressé (au plus tard au moment de l'engagement dans une fonction de recrutement) une convention écrite, signée par les deux parties, établie en double exemplaire dont l'un est remis au nouveau membre du personnel.

La plupart des établissements d'enseignement subventionné qui cherchent à recruter des enseignants font appel aux services des organismes régionaux compétents en matière d'emploi. Ces organismes publient les offres d'emploi sur leur site internet.

En Région wallonne, il s'agit du FOREM : <http://www.leforem.be>

À Bruxelles-Capitale, il s'agit d'ACTIRIS : <http://www.actiris.be>

Écoles communales :

Chercher sur internet les échevins de l'enseignement de la commune visée et envoyer le CV par mail.

Quand ?

- WDE : dès janvier
- Le reste : à tout moment

Liens :

- [Enseignement.be - Petit Guide du Jeune Enseignant](#)
- Pour identifier les établissements de l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, consultez les annuaires en isolant les critères qui vous intéressent :
<http://www.enseignement.be/annuaires>
- [Se connecter à WBE recrutement - WBE \(w-b-e.be\)](#) → toute la démarche pour s'inscrire sur Cerbère est expliquée.
- [Enseignement.be - Être enseignant : Comment procéder pour s'inscrire dans Primoweb](#)

3. Inscription au chômage, stage d'attente.

Quoi ? l'inscription comme demandeur d'emploi permettra d'être accompagné dans la recherche d'un emploi et d'ouvrir les droits sociaux (allocations familiales, allocations d'insertion ou de chômage).

Une fois inscrit, le Forem envoie la carte JOBPASS avec le numéro Forem (code d'identification du dossier en ligne de demandeur d'emploi). Celui-ci sera réclamé dans le cadre d'une réinscription, d'une mise à jour de votre dossier et lors des démarches "emploi" (passage dans une Maison de l'Emploi ou un Carrefour Emploi Formation Orientation, événements, ...).

Pourquoi ?

- Pour bénéficier des services du Forem.
- Pour ouvrir/maintenir les droits sociaux : allocations familiales, allocations de chômage ou d'insertion...

Qui ?

Pour s'inscrire, il faut :

- Être domicilié en Wallonie ;
- Être titulaire d'un numéro de registre national belge ;
- Remplir les conditions pour exercer une activité professionnelle sur le territoire belge ;
- Ne plus être soumis à l'obligation scolaire.

Le Forem utilise l'adresse officielle reprise au registre national.

Quand ? dès qu'on est disponible pour rechercher et occuper un emploi

- Les études terminées, diplôme en poche ;
- Abandon vos études.

4. Stage d'insertion professionnelle

Le stage d'insertion professionnelle est la période qui débute après vos études au moment de votre première inscription au Forem.

Durant le stage d'insertion professionnelle :

Dès le début du stage d'insertion professionnelle, on devra activer toutes les pistes à notre disposition pour chercher un travail. On sera accompagné par un conseiller avec qui on élaborera un plan d'actions. On devra réaliser les actions reprises dans ce plan et donner suite à toutes les convocations qu'on recevra. Ce stage dure en principe 310 jours (12 mois). Ne pas oublier de signaler tout changement de situation (emploi, formation...) en mettant à jour notre dossier. Si on a moins de 25 ans, sous certaines conditions, on pourra continuer à recevoir des allocations familiales pendant notre stage d'insertion professionnelle. Il faut contacter la caisse d'allocations familiales ou Famiwal pour connaître les conditions.

A la fin du stage :

Si on est sans emploi à la fin du stage d'insertion, on pourra, sous certaines conditions, demander des allocations d'insertion.

Conditions principales pour avoir droit aux allocations d'insertion :

- Avoir obtenu 2 évaluations positives de votre recherche d'emploi. C'est un évaluateur du Forem qui contrôlera la recherche active d'emploi.
- Avoir moins de 25 ans au moment de la demande d'allocations.
- Avoir terminé des études ou formations qui y ouvrent le droit. Si on a moins de 21 ans au moment de la demande d'allocations, on doit, en plus, être en possession d'un diplôme.

Bon à savoir : même sous contrat, si on est à la recherche d'un nouvel emploi, on peut s'inscrire ou se réinscrire au Forem pour bénéficier de leurs services.

Lien : <https://www.leforem.be/particuliers/premiere-inscription-demandeur-emploi.html>

5. Statut, titres et fonctions, priorités à l'emploi, nombre de périodes à prêter...

Statut : temporaire (T), temporaire prioritaire (TP), ST, D, ACS/APE, PTP

Titre : bachelier instituteur primaire

Fonction : institutrice primaire

Priorité à l'emploi, nombre de périodes à prêter :

➤ *Généralité*

L'acquisition de la qualité de membre du personnel définitif est désignée dans les textes statutaires de l'enseignement libre comme un engagement à titre définitif et dans l'enseignement officiel subventionné et dans le réseau organisé par la FWB comme une nomination à titre définitif. Il s'agit cependant de la même notion.

Les conséquences de l'acquisition de la qualité de membre du personnel définitif sont principalement les suivantes :

- Pas d'interruption dans la relation de travail (alors que le membre du personnel temporaire voit son emploi se terminer à la fin de chaque année scolaire) ;

- L'attribution d'une position administrative (position de service dans l'enseignement libre) : activité de service / disponibilité / non-activité ;
- L'ouverture d'un large panel de congés, absences, disponibilités (CAD) ;
- En cas d'épuisement du quota de jours de congés maladie : le bénéficiaire d'une mise en disponibilité pour maladie accompagnée d'un traitement d'attente (alors que le temporaire bascule dans le régime mutualiste général) ;
- En cas de perte d'emploi : le bénéficiaire d'une mise en disponibilité par défaut d'emploi (accompagnée d'une subvention traitement d'attente) dans l'attente d'une nouvelle désignation (opérations de réaffectation) ;
- Le bénéficiaire en fin de carrière d'une pension du secteur public ;
- Des possibilités de promotion et d'évolution dans la carrière (accès aux fonctions de direction, ...) ;
- L'application d'un régime disciplinaire ;
- La fixation d'un taux de cotisations sociales différent.

Notion d'emploi vacant.

La nomination ou l'engagement à titre définitif n'est possible que dans des périodes définitivement vacantes.

Par « emploi définitivement vacant », on entend un emploi créé par le Pouvoir Organisateur, qui n'est pas attribué à un membre du personnel nommé/engagé à titre définitif. Les emplois sont fonction de l'évolution de la population des établissements. La nomination/engagement à titre définitif n'est possible que sous condition que l'emploi déclaré vacant existe toujours l'année scolaire suivante au 1er octobre et, par ailleurs, ne doit pas être attribué à un membre du personnel en disponibilité par défaut d'emploi. Le cadastre des emplois vacants devant faire l'objet d'un appel à candidature est effectué sur base de la situation existante au 1er février dans l'enseignement libre subventionné et au 15 avril dans l'enseignement officiel subventionné.

Nomination et engagement à titre définitif.

➤ Conditions générales

Pour prétendre à une nomination/engagement à titre définitif dans une fonction, l'enseignant doit remplir un certain nombre de conditions générales, communes à tous les réseaux d'enseignement :

- Être porteur du titre de capacité requis ou suffisant en lien avec la fonction. De plus, s'agissant d'une fonction enseignante, le membre du personnel doit être, en outre, porteur d'un titre pédagogique ;
- Satisfaire aux obligations légales ou réglementaires relatives au régime linguistique ;
- Être de conduite irréprochable ;
- Posséder les aptitudes physiques fixées par le gouvernement (p.m) ;
- Ne pas se voir attribuer un rapport défavorable ;
- Être en ordre utile dans l'ordre de dévolution des emplois.

Conditions particulières à chaque réseau d'enseignement.

Dans l'enseignement organisé par la Communauté française (hors enseignement supérieur)

Le membre du personnel de l'enseignement qui a été désigné en qualité de temporaire prioritaire est automatiquement nommé, le 1er janvier ou le 1er juillet suivant, s'il occupe un emploi vacant comportant au moins le tiers d'une charge complète.

Pour les instituteurs et les éducateurs, il faut au moins une demi-charge.

Dans ces cas, aucune demande n'est à formuler.

Dans l'enseignement officiel subventionné (Villes, Provinces/COCOF et Communes)

Chaque année, dans le courant du mois de mai, un appel aux candidats à la nomination définitive est lancé par le Pouvoir Organisateur qui communique la liste des emplois vacants aux membres du personnel concernés.

Les candidats doivent réagir à cet appel, en introduisant leur candidature à la nomination à titre définitif dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats.

La candidature à une nomination définitive dans une fonction ne vaut que pour l'année scolaire suivante. Elle doit donc être renouvelée chaque année aussi longtemps que le membre du personnel ne bénéficie pas d'une nomination à titre définitif.

L'avis qui indique le classement des temporaires, la fonction à conférer, le volume des prestations des emplois offerts, les conditions requises dans le chef des candidats ainsi que la forme et le délai dans lesquels les candidatures doivent être introduites, est communiqué à tous les membres temporaires du P.O. et qui figurent au classement des prioritaires au sens des articles 24 § 1er et 30 (Art 31 - 4ème alinéa - du Statut 06.06.94).

Les principales conditions retenues sont le classement comme prioritaire, le fait de compter au moins 600 jours de service dont 240 au moins, répartis sur trois années scolaires au moins, dans la fonction postulée.

L'emploi est attribué à titre définitif au membre du personnel qui compte l'ancienneté de service la plus élevée sur base du classement des temporaires prioritaires. Il faut donc à la fois répondre à l'appel à candidature à la nomination et faire acte de candidature pour figurer dans le classement des temporaires prioritaires.

La nomination à titre définitif prendra effet au plus tard le 1er avril pour autant que l'emploi vacant offert par le Pouvoir Organisateur (et dont la vacance a été constatée au 15 avril qui précède l'appel aux candidats) le soit resté au 1er octobre suivant.

Par ailleurs, la candidature du membre du personnel à une nomination à titre définitif doit être prise en compte par le Pouvoir Organisateur, même si ce membre du personnel est en congé de maternité, maladie ou en incapacité de travail causée par un accident de travail au moment de la nomination à titre définitif. En effet, si les conditions statutaires de nomination à titre définitif sont réunies, le Pouvoir Organisateur a l'obligation de nommer à titre définitif le membre du personnel absent pour les raisons précitées s'il est le mieux classé dans la fonction sollicitée.

Dans l'enseignement libre subventionné

Dans le réseau libre subventionné, entre le 15 février et le 30 avril, le Pouvoir Organisateur transmet à tous les temporaires de son personnel un avis reprenant la nature et le volume des emplois offerts, les conditions requises, la forme et le délai dans lesquels les candidatures doivent être introduites. L'obligation d'engager à titre définitif ne vaut que pour les membres du personnel qui font acte de candidature.

Les emplois à déclarer sont les emplois définitivement vacants en date du 1er février qui précède l'appel aux candidats pourvu que ces emplois demeurent vacants le 1er octobre suivant.

Pour être engagé à titre définitif, l'enseignant doit occuper un emploi vacant et avoir acquis une ancienneté dans l'enseignement subventionné. Cette ancienneté doit correspondre à 720 jours de service répartis sur trois années scolaires au moins dont 360 jours, répartis sur deux années scolaires au moins, acquis dans la fonction auprès du Pouvoir Organisateur.

L'engagement à titre définitif prend effet au 1er octobre.

De plus, l'enseignant doit avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats.

Les priorités pour être engagé à titre définitif sont liées aux groupes d'ancienneté. Au sein de chaque P.O., pour chaque fonction, il faut distinguer 2 groupes de prioritaires :

- Groupe 1 : à partir de 721 jours d'ancienneté dans la fonction visée, acquis au sein du P.O.
- Groupe 2 : de 360 à 720 jours d'ancienneté, acquis au sein du P.O. et répartis sur 2 années scolaires au moins.

Le Pouvoir Organisateur engage le candidat du groupe 1 qui compte le plus grand nombre de jours d'ancienneté dans la fonction. A défaut d'un candidat du groupe 1, le Pouvoir Organisateur choisit librement un candidat du groupe 2, dont l'ancienneté a été acquise dans la fonction considérée.

Liens :

https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/47854_001.pdf

<http://www.enseignement.be/index.php?page=24840>

http://www.ecoles.cfwb.be/argattidegamond/Espace/20professeurs/guide_jeune_ens.pdf

6. Remplacements, horaires incomplets, polyvalence, parrainage.

Quoi ?

Remplacement : la notion de « remplacement » recouvre à la fois :

- Le remplacement de longue durée qui a vocation à durer jusqu'à la fin de l'année scolaire (qu'il débute à la rentrée ou en cours d'année dans le cas d'un départ à la retraite dans le second degré par exemple)

- La suppléance, qui est un remplacement temporaire de plus ou moins longue durée (un congé de maladie ordinaire ou un congé de maternité par exemple).

Horaire : Les instituteurs primaires, titulaires de classe, maîtres d'adaptation, maîtres d'adaptation à la langue de l'enseignement, sont tenus d'assurer 24 périodes de cours par semaine.

Polyvalence : il s'agit d'être capable d'enseigner toutes les disciplines de l'école mais aussi d'enseigner à tous les niveaux de l'école primaire, de la première à la sixième primaire.

Parrainage : un décret, autre fois facultatif mais aujourd'hui obligatoire, stipule que chaque jeune enseignant bénéficiera lors de la rentrée, dans l'établissement scolaire où il débute, d'un « parrain » ou d'une « marraine ». L'idée est d'épauler les jeunes enseignants, afin de leur assurer une rentrée plus « sereine » et éviter tout départ précocé.

Qui ?

Horaires et remplacements : c'est la direction de l'école où nous enseignons qui s'en occupe. Si on travaille dans différentes écoles et que certaines heures ne correspondent pas, les directions se mettent d'accord et arrangent les heures si c'est possible.

Parrainage : chaque école doit désigner un « référent », un instituteur ayant au moins cinq ans d'expérience, volontaire, qui sera chargé « d'accompagner » l'instituteur débutant. Les enseignants référents auront pour mission d'accueillir les nouveaux membres du personnel enseignant, d'informer les enseignants débutants sur tous les sujets concernant leur rentrée dans l'enseignement et dans l'école et de les orienter au sein de l'école.

Ils auront aussi pour rôle de répondre à toutes les questions des enseignants débutants, et de jouer un rôle d'accompagnateurs personnels, afin de faciliter leur intégration dans l'établissement. Ils auront aussi à cœur de les encourager et de les conseiller en matière de pédagogie ou discipline, tout en les soutenant pour développer leur motivation et leur maintien dans la profession.

Quand ?

Parrainage : le chef-d'établissement doit mettre en œuvre ce dispositif durant les 15 jours de la prise de fonction du nouvel enseignant (même engagé à titre temporaire, s'il reste plus d'une semaine).

Combien ?

Horaire : les prestations de cours et celles de surveillances réunies ne peuvent dépasser 1560 minutes par semaine. Cette limite ne s'applique pas aux instituteurs primaires dans les écoles ou implantations isolées, primaires ou maternelles, à classe unique. Tous les enseignants sont tenus d'accomplir au moins 60 périodes annuelles de concertation avec leurs collègues des niveaux maternel et primaire.

La durée totale des prestations de cours, de surveillances et de concertation ne peut dépasser 962 heures par année scolaire.

Les temps de préparation des cours et des activités, de correction des travaux, de documentation, de mise à jour personnelle ne sont pas compris dans les maximas précités.

7. Salaires

Quoi ? le salaire est une forme de paiement périodique, versé par un employeur à un employé salarié, celui-ci étant généralement encadré par un contrat de travail.

Le salaire dépend de l'échelle barémique, l'ancienneté, la charge horaire, les personnes à charge, les retenues de sécurité sociale et de précompte, etc. Ce sont les éléments constitutifs de la fiche de paie.

Qui ? tous les enseignants en fonction, quel que soit le réseau d'enseignement auquel appartient l'établissement dans lequel ils travaillent, sont payés par la Communauté française.

Où ? les fiches de paie sont téléchargeables sur www.ens.cfwb.be au moyen d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe communiqués dès l'entrée en fonction.

Quand ? le dernier jour ouvrable du mois.

Combien ? le salaire est variable selon le nombre de jours tant que l'on est pas nommé.

En début de carrière : 1820€ mois de 31 jours / 1675€ mois de 28 jours.

15 ans d'expérience : 2179€ / 2623€ avec master

8. Syndicat

Quoi ? les syndicats sont des institutions privées de sécurité sociale qui possèdent trois rôles clefs dans le monde du travail :

1) Défense et information

Défendre les intérêts individuels et collectifs des travailleurs. Le syndicat propose un service juridique, des avocats et juristes pour informer ou conseiller mais il peut également nous accompagner dans les démarches en justice afin de faire valoir nos droits.

2) Caisse de paiement

Le syndicat paie les allocations de chômage (ou allocations suite au stage d'insertion, vacances jeunes...) après analyse du dossier par le Forem et validation par l'ONEM. Le syndicat fonctionne comme un intermédiaire entre l'État et l'enseignant.

Si on ne s'affilie pas à un syndicat → Caisse Auxiliaire de Paiement des Allocations de Chômage (CAPAC).

3) Négociation

Lors de nouvelles propositions de lois, les syndicats rencontrent les ministres et les représentants du monde du travail. Ils discutent des impacts des propositions et se penchent en priorité sur le sort des travailleurs afin de leur garantir des conditions de travail respectueuses. Dans certaines entreprises, des membres du personnel sont les représentants des travailleurs, ce sont les délégués syndicaux

Qui ?

Il existe trois grands syndicats qui se différencient par leur philosophie :

- La Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB) <https://www.cgslb.be/fr> ;
- La Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) <https://www.lacsc.be/> ;
- La Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) <https://www.fgtb.be/>.

Quand ?

On peut déjà s'affilier à un syndicat. Il faut savoir que cela n'est pas obligatoire et qu'à tout moment on peut s'affilier ou se désaffilier d'un syndicat. Cependant, on ne peut bénéficier des services proposés par le syndicat que si on y est affilié.

Combien ?

Il s'agit d'une dizaine d'euros par mois, cela dépend de notre situation professionnelle. Par exemple à la CSC, pour un enseignant à temps plein ou à temps partiel, cela coûte 16,72 euros par mois. Cela permet aux syndicats d'engager du personnel, mener des actions en justice, faire entendre ta voix...

C'est gratuit pour les étudiants.

9. Mutuelle

Quoi ?

Toutes les personnes qui résident en Belgique sont généralement assujetties à la sécurité sociale.

C'est le principe de l'assurance obligatoire. L'assurance obligatoire regroupe deux branches : les soins de santé et l'incapacité de travail ou l'invalidité.

Pour cela, il convient de s'affilier à une mutuelle. Le choix de celle-ci est libre. Il se fait suivant les avantages que la mutuelle accorde dans son assurance complémentaire ou suivant l'utilité de ces avantages par rapport à la situation des futurs affiliés.

La mutuelle joue 3 rôles :

- Elle rembourse, en tout ou en partie, les soins de santé ;
- Elle paie des indemnités en cas d'incapacité de travail ;
- Elle informe les affiliés et répond aux questions qu'ils se posent en matière de santé.

L'assurance obligatoire de base donne droit à un remboursement de base c'est-à-dire au remboursement de certains médicaments et à l'indemnisation de nombreuses prestations de santé effectuées par des dispensateurs de soins tels que : les médecins, les dentistes, les kinésithérapeutes, les infirmiers.

Les mutuelles proposent aussi une assurance pour des services et activités complémentaires comprenant de nombreuses interventions pour des prestations de soins ou des services de préventions peu ou mal remboursés. Ces services sont financés par des cotisations complémentaires dont le montant varie d'une mutuelle à l'autre. Les services et activités couverts et le montant de la cotisation varient d'une mutuelle à l'autre. Le choix de ces services et les conditions auxquelles les membres de la mutuelle peuvent y accéder, sont fixés par l'assemblée générale de la mutuelle. Il y a cependant des points communs entre elles qui permettent d'en présenter les grandes lignes :

Soins hospitaliers, chirurgie, séjours de soins, aides familiales, matériel médical, classes vertes.....

Pour permettre aux membres qui le souhaitent de bénéficier d'une couverture encore plus complète, les mutuelles leur offrent la possibilité de s'affilier à des assurances facultatives.

Il s'agit, pour l'essentiel, des assurances hospitalisation. La plupart des frais non remboursés par l'assurance obligatoire sont dès lors remboursés par l'assurance hospitalisation, sans franchise, et ce tant en Belgique qu'à l'étranger, sur base des frais réels.

Ces assurances facultatives sont laissées au libre choix du titulaire et de sa famille, elles peuvent comprendre la prise en charge d'autres services ou des compléments de remboursement. La prime varie selon l'âge de la personne assurée et l'importance de la couverture souhaitée.

Quand s'inscrire ?

De façon générale, les enfants sont couverts par la mutuelle de leurs parents jusqu'à l'âge de 25 ans ou jusqu'à ce qu'ils commencent à travailler. Jusque-là, ils bénéficient des remboursements de soins de santé et d'éventuelles allocations (maladie, grossesse, naissance) via la mutuelle de leurs parents et ne doivent rien payer pour les obtenir.

Les personnes suivantes doivent s'inscrire comme titulaire à une mutualité :

- Celles qui interrompent ou finissent leurs études et trouvent du travail, en qualité de salarié ou d'indépendant.

- Celles qui interrompent ou finissent leurs études et cherchent du travail. Elles s'inscrivent alors comme demandeuses d'emploi.
- Les personnes qui ont atteint 25 ans (qu'elles travaillent, soient étudiantes, chômeuses, en stage d'insertion socio-professionnelles ou allocataires sociales).
- Les apprentis. Il convient alors de s'inscrire dès le 1er janvier de l'année de ses 19 ans.
- Les étudiants de moins de 25 ans dont les revenus du job d'étudiant dépassent un certain montant.

Comment s'inscrire ?

Il existe plusieurs façons de s'inscrire auprès d'une mutualité. Le plus simple est de se rendre dans les bureaux (suivant les heures de permanence) : cela permet de poser des questions notamment si les explications sur le site internet ne sont pas suffisamment claires.

Généralement l'inscription peut aussi se faire entièrement en ligne. Il est également généralement possible de télécharger un dossier d'inscription à remplir et à renvoyer par la poste.

Dans le cas d'une nouvelle inscription comme titulaire, il convient de se munir d'un des documents suivants selon sa situation :

- Une attestation de début d'activité délivrée par l'employeur s'agissant des salariés ;
- Une attestation de l'ONEM pour les personnes en stage d'insertion ;
- Une attestation de sa caisse de paiement (syndicat ou CAPAC) pour les bénéficiaires d'allocations de chômage ;
- Une attestation d'inscription à la Caisse d'assurances sociale pour les indépendants.

Comment ça marche ?

Les données d'affiliation à sa mutualité sont accessibles pour les prestataires de soins via son titre d'identité électronique et via une base de données professionnelles. Il convient donc de se munir de son titre d'identité à chaque fois que l'on se rend chez un prestataire de

soins (médecin, dentiste, infirmier, kinésithérapeute ...), dans un hôpital ou dans une pharmacie.

Des vignettes aux couleurs de la mutualité sont remises aux personnes affiliées. Celles-ci contiennent ses données mutualistes et servent à identifier les documents qui les concernent. En pharmacie, les vignettes sont demandées pour le remboursement de matériel médical.

Elles restent importantes et souvent réclamées par le médecin lors de la première consultation et sont souvent nécessaires pour la plupart des prélèvements.

Enfin, elles doivent être apposées sur ses attestations de soins afin de prétendre à un remboursement de sa mutuelle.

Lien :

<https://www.vivrebelgique.be/2-sante-et-famille/le-systeme-de-soins-de-sante> -
-> Pour toute recherche de mutuelles, toute information sur les procédures à suivre...

Axe 3 : mon projet professionnel

Enseignement ordinaire ou spécialisé

Durant mes études, j'ai eu l'occasion de faire différents stages dans l'ordinaire et un stage de trois semaines dans l'enseignement spécialisé.

Grâce à ces stages, j'ai acquis de l'expérience et j'ai pu développer différentes compétences.

Je pense que ma place est plus dans l'enseignement ordinaire, je m'y sens mieux. C'est dans ce genre de classe que je m'épanouis le mieux et où j'ai une meilleure relation avec les enfants.

Néanmoins, si on me propose du travail dans l'enseignement spécialisé je dirais oui mais de moi-même, je ne me dirigerai pas vers ce type d'enseignement.

Type de pédagogie

Je ne prône aucune pédagogie en particulier. J'aime beaucoup la pédagogie par le jeu cela permet aux enfants qui apprécient moins les apprentissages d'apprendre autrement car en jouant ils ne se rendent pas forcément compte qu'ils apprennent. J'aime aussi la pédagogie par projet, elle motive les élèves et donne du sens aux divers apprentissages.

Réseau / privé

Ayant fait la plupart de mes stages dans le communal je me dirigerai plus vers ce réseau. Maintenant je n'ai pas vraiment d'expérience dans les autres réseaux donc je ne peux pas vraiment dire ce qui est le mieux pour moi.

École

J'apprécie particulièrement les écoles de village. Je me sens plus à l'aise dans une petite école. Je trouve que les relations entre enseignants y sont plus agréables et les équipes sont plus petites ce qui selon moi, permet d'avoir moins de tensions. Ce sont des endroits plus familiaux où presque tout le monde se connaît et où l'ambiance est agréable.

Niveau

J'appréhendais beaucoup le stage dans le degré supérieur mais finalement cela s'est très bien passé. J'ai eu une chouette relation avec les enfants.

Ayant eu la possibilité de tester tous les degrés, je dirais que je me sens plus à l'aise avec les petits. Je dirais jusqu'à la 3^{ème} primaire. Cela est peut-être dû à mon côté plus protecteur je ne sais pas.

Il est évident que si on me propose un travail dans une classe supérieure à la 3^{ème} primaire je dirais oui sans hésiter car finalement j'apprécie travailler avec tous les enfants.

Enseigner à l'étranger

Ce n'est pas quelque chose qui est dans mes projets proches mais pourquoi pas tant que je n'ai pas encore d'enfant. Cela me permettrait d'acquérir de l'expérience et de découvrir de nouvelles pédagogies.

Je suis très proche de ma famille donc si je pars ce ne sera pas plus longtemps qu'une année scolaire et pas à des milliers de kilomètres de la Belgique afin de pouvoir rentrer durant les vacances par exemple.

Entrepreneuriat : élaboration d'un « module » ou matériel pédagogique (ou autre) à vendre aux écoles (ou autres).

J'ai envie mais je ne sais pas si ça se fera un jour de créer différents jeux pédagogiques que je pourrais faire découvrir et éventuellement vendre aux classes du niveau primaire. Ces jeux ne seraient pas nécessairement pour les écoles mais pourraient également intéresser les familles ou les autres personnes travaillant dans le monde de l'éducation.

Axe 4 : apprendre tout au long de la vie et être acteur de sa propre vie

➤ De manière institutionnalisée : formation en cours de carrière ou continuée

FoCEF signifie « Formation continuée des enseignants du fondamental (pour l'enseignement ordinaire)

FoCoEC signifie « Formation continuée de l'enseignement catholique (pour l'enseignement spécialisé)

▪ Quelques renseignements pratiques.:

- Toute inscription suppose l'accord du Pouvoir Organisateur et le respect des principes énoncés dans la circulaire ministérielle concernant la formation continue.
- Le cadre légal donne la possibilité à un membre du personnel temps plein de participer à maximum 5 jours (enseignement ordinaire) ou 3 jours (enseignement spécialisé) de formation volontaire en temps scolaire. Pour un enseignant à temps partiel, ce nombre maximum est réduit au prorata de son temps de travail. En dehors de l'horaire du membre du personnel, le nombre de jours de formation volontaire n'est pas limité.
- A l'issue de la formation, une attestation de fréquentation sera délivrée en fonction de l'assiduité des participants.
- Chaque créance de déplacement rentrée sera remboursée en fin d'exercice budgétaire en fonction de l'enveloppe disponible, sur base d'un calcul au prorata des kilomètres parcourus.
- Il y a chaque année une date limite (en octobre) pour s'inscrire. Le nombre de participants est limité et il y a un fonctionnement de priorités s'il faut « sélectionner » les participants.
- Les lieux de formation dépendent en fonction de chacune.
- Les sujets sont variés et changent chaque année. On peut les retrouver très simplement sur Google, sur Facebook.

Voici le lien vers le catalogue « Namur-Luxembourg »2021-2022 des différentes formations :

https://enseignement.catholique.be/wpcontent/uploads/2021/05/catalogue_namurluxembourg_21_22.pdf

Les formations qui pourraient m'intéresser :

- La classe flexible au service de la différenciation (et vice-versa).
- Évaluer pour former : cibler les difficultés et les forces des élèves à l'aide d'outils d'évaluation formative innovante.
- La différenciation, une réalité à mettre en place.
- Les outils numériques au service de la mémoire.

Voici le lien vers le catalogue « Bruxelles - Brabant »2021-2022 des différentes formations :

https://enseignement.catholique.be/wpcontent/uploads/2021/05/catalogue_bruxellesbrabant_21_22-1.pdf

Les formations qui pourraient m'intéresser :

- Des aménagements raisonnables bienveillant pour mes élèves et moi-même !
- Voyage en Calculie ! Comment rendre moins abstraite l'approche des nombres et des opérations ?
- Apprendre et aborder les fractions par le jeu et la manipulation.
- Tablettes, ordi... Comment les intégrer pour qu'ils soient des outils d'apprentissage ?

Voici le lien vers le catalogue « Hainaut »2021-2022 des différentes formations :

https://enseignement.catholique.be/wpcontent/uploads/2021/05/catalogue_hainaut_21_22.pdf

Les formations qui pourraient m'intéresser :

- 25 outils de différenciation au service des apprentissages.
- Aborder le conflit autrement.

IFC signifie « Institut de la Formation en cours de Carrière »

▪ Quelques renseignements pratiques :

- Toute inscription à une formation en cours de carrière d'un membre du personnel d'un établissement scolaire est soumise à l'accord préalable du chef d'établissement. Seul ce dernier ou la personne qu'il aura désignée est en mesure de procéder à votre inscription grâce à un code, appelé CIF (Clé Inscription Formations), valant signature électronique. Ce code est très important : il permet d'identifier l'établissement auquel vous êtes rattaché et de confirmer votre inscription à votre direction.
- Le participant est remboursé à concurrence de 0,18€ par kilomètre parcouru A/R si le trajet est supérieur à 12Km. Le trajet est calculé par une application informatique entre le code postal de son domicile et le code postal du lieu de la formation. Le code postal de son domicile est lié à son n° de matricule.

Les conditions de remboursement sont les suivantes :

- ✓ La personne doit avoir été inscrite à la formation par sa direction via le code CIF de celle-ci. L'inscription est préalable à la participation à la formation ;
- ✓ La personne n'est pas remboursée de ses frais de déplacement si la formation se déroule dans son établissement scolaire puisque dans ce cas, elle est bien en activité de service au lieu de son adresse administrative.
- Toutes les informations concernant les formations (dates, titre, certificat, lieu...) se trouvent sur le site : www.ifc.cfwb.be/v5/dir_viewformList.asp
On peut également chercher des formations selon les critères que l'on désire : <http://www.ifc.cfwb.be/default.asp?pagetg=rechcfkc&insc=1&h=1>

➤ Démarche personnelle : poursuivre des études ou formations complémentaires

Ce sont des pistes auxquelles j'ai déjà pensé mais peut-être que je ne passerai pas par-là sauf pour les formations évidemment.

Passerelle institutrice primaire

- Henallux de Champion
- Coût : environ 660€ (minerval + frais administratifs)
- Cours de jour

- Déplacement en voiture et/ou en train + bus
- Diplôme d'institutrice maternelle (bachelier)

Directrice (après quelques années d'expérience dans l'enseignement)

- Louvain-la-Neuve (CPF), Bruxelles (HEFF), Mons (UMONS), Liège (HE - Province de Liège)
- Coût : /
- Formation de jour (varie entre 4 et 5 jours)
- Diplôme de directrice

Formations en ligne MOOC...

Les formations MOOC sont disponibles en ligne ce qui permet de les suivre après la journée de travail par exemple.

Il existe différents types de formations MOOC :

- Gratuite ou payante
- Avec ou sans certification
- En français ou dans une langue étrangère

Les formations MOOC proposent différentes thématiques comme le développement professionnel, l'informatique, l'éducation et l'enseignement, les sciences humaines...

Tout au long de ma carrière je suivrai des formations afin de développer de nouvelles compétences et apporter de nouvelles connaissances à mes élèves.

Axe 5 : m'insérer dans la société et dans le monde

Comment j'envisage de devenir un citoyen actif et responsable, au sein de la société et prendre ma place dans ce monde ? (Ex : m'engager dans une association ou une ONG, etc.).

Ce n'est pas dans mes projets proches de m'engager dans une association mais si je devais le faire un jour ce serait certainement dans une de ces deux-là.



LE RÊVE D'ABY

Refuge pour animaux de ferme et chevaux.

C'est aussi un monde dans lequel chaque animal est traité avec respect.

Leurs valeurs :

- L'intégrité : être en recherche constante, se remettre en question dans un processus d'amélioration continue, est une valeur essentielle à laquelle doivent adhérer tous les membres du Rêve d'Aby. Le seul objectif commun que nous visons est la fin de l'exploitation animale, sans toutefois prétendre détenir la solution la plus efficace. Chaque membre de l'équipe du Rêve d'Aby avance vers le même objectif, en toute honnêteté, à son propre rythme. Chaque membre de l'équipe met tout en œuvre pour que la vision du Rêve d'Aby devienne un jour une réalité, défend ses valeurs avec une saine conviction et n'a de cesse de mener à bien les missions que l'ASBL lui a confiées.
- L'humilité : le Rêve d'Aby ne prétend pas détenir la vérité. Chacun de ses membres est ouvert sur le monde, à l'écoute d'autres argumentaires qui, s'ils sont pertinents, peuvent remettre en doute des certitudes. Le Rêve d'Aby n'est ni dans le jugement, ni dans la culpabilisation. Mettre son ego de côté pour se concentrer pleinement sur l'objectif commun, accepter d'être potentiellement transparent et d'être porté par

Le Rêve d'Aby plutôt que par ses propres ambitions, c'est – ce que chaque membre ou bénévole du Rêve d'Aby doit accepter, en toute humilité. Ne pas percevoir ce que l'on fait comme un sacrifice permet de sereinement accepter les changements nécessaires.

- Le respect : respect de toute vie animale bien sûr, mais également respect de l'être humain, dans toute sa diversité et sa complexité. Le Rêve d'Aby refuse catégoriquement le racisme et le spécisme (discrimination basée sur l'espèce). Chaque être vivant peut ressentir la souffrance physique ou morale. Le Rêve d'Aby attend de ses membres qu'ils respectent les autres, que ce soit dans leurs paroles ou dans leurs actes. Chacun est libre de ses choix. Chacun est libre d'avancer à son propre rythme. Au Rêve d'Aby, nous accueillons la différence comme une chance. Nous croyons qu'une multitude d'opinions est une des clés de l'amélioration continue.
- La modération : le Rêve d'Aby refuse tout extrémisme, inclus celui qui consiste à défendre son point de vue à outrance au point de rejeter toute tentative d'amélioration sous prétexte de détenir la seule et unique vérité. Accepter nos propres imperfections nous permet de comprendre celles des autres. Nous n'admettons pas qu'un pas vers le changement, aussi petit soit-il, soit dénigré par l'un de nos membres, ambassadeurs ou quiconque parle au nom du Rêve d'Aby. La perspective de construire un monde par l'agressivité est contraire à notre vision de ce monde. Nous sommes contre la critique gratuite et facile. Nous encourageons une critique constructive basée sur l'échange et la proposition de solutions.

Leurs missions :

- Informier et conscientiser : l'équipe du Rêve d'Aby a fait le choix d'une démarche positive, ouverte, sans culpabilisation ou diabolisation. Amorcer le dialogue, informer les consommateurs sur l'origine, la composition et la production de ce qui est consommé chaque jour. Au travers d'une mission pédagogique en cours de développement, l'ASBL mettra à disposition du grand public une panoplie de supports didactiques afin que chacun puisse faire ses choix de consommation en connaissance de cause. Les enfants d'aujourd'hui changeront le monde de demain. Et le monde de demain, le Rêve d'Aby y croit et se veut optimiste en vue des changements significatifs de ces dernières années. L'information passe aussi par l'éducation des plus jeunes.

- Apporter des alternatives, des solutions : comment cuisiner autrement ? Est-ce sans risque pour ma santé ? Où trouver des restaurants qui proposent des solutions alternatives ? Où acheter des produits végans ? L'exploitation animale existe dans de nombreux domaines, comment la repérer ? Mes cosmétiques et produits de nettoyage sont-ils testés sur les animaux ? Peut-on faire confiance à telle ou telle marque ? Il est normal de se poser des questions et rassurant de savoir que toutes ces questions ont une réponse. L'ASBL vous aide à découvrir les nombreuses et parfois surprenantes alternatives qui faciliteront votre transition vers un mode de vie végan si tel est votre choix. Un changement qui s'opère dans la joie et la bonne humeur permet de faciliter la compréhension et d'ancrer les habitudes. Abusons donc de joie et de bonne humeur dans un domaine qui en manque souvent !
- Mettre en place un réseau d'entraide : construire ensemble un monde meilleur, avec humilité, empathie et courtoisie, c'est la manière dont l'ASBL veut encourager le changement. Partager ses découvertes, ses expériences, transmettre ses connaissances à ceux qui le souhaitent. Le Rêve d'Aby est le lieu idéal pour se rencontrer et partager dans le respect de chacun. Le Rêve d'Aby conçoit le mode de vie végan comme un aboutissement et un objectif à atteindre mais respecte toutes les formes d'habitudes de vie. Echanger, partager, s'entourer d'experts, de chercheurs, approcher le monde politique... C'est ainsi qu'a choisi d'avancer l'équipe du Rêve d'Aby. S'entourer de personnes compétentes afin de connaître tous les tenants et aboutissants. Être en contact avec des refuges, d'autres ASBL, en Belgique ou à l'étranger, permet également un large et intéressant brassage de connaissances et d'idées innovantes. Un réseau d'entraide permet de ne pas s'isoler dans ses propres certitudes et de rester dans une dynamique d'amélioration permanente.
- Faciliter la rencontre avec les autres espèces : au Rêve d'Aby, vous pouvez rencontrer nos animaux ambassadeurs. Aby et ses amis ont tous connu l'élevage et l'exploitation. En les rencontrant, vous découvrirez que chaque animal, de la poule à la vache, a sa personnalité, son caractère et son histoire. En passant un peu de temps avec eux, vous apprenez les besoins spécifiques à chaque espèce et comprenez rapidement en quoi l'élevage intensif est incapable de répondre à ces besoins vitaux. Si la présence humaine n'est pas indispensable à la survie des animaux, elle peut

considérablement améliorer leur bien-être. Les moments de complicité qu'il est possible de vivre avec nos animaux ambassadeurs aide à comprendre le non-sens du spécisme (discrimination basée sur l'espèce).

Pourquoi devenir bénévole ?

- Bonheur
- Action : vous aurez la possibilité de comprendre et de participer à la résolution d'un des plus grands problèmes de notre siècle.
- Entraide
- Expérience : le bénévolat vous permettra de développer vos compétences et de pouvoir les valoriser dans votre futur parcours professionnel.

Ce qu'ils attendent de nous en tant que bénévoles :

- Engagement sérieux
- Travail de qualité
- Respect des valeurs
- Esprit d'équipe



Sans collier - Protection des animaux
Refuge pour chiens et chats

Les missions de cette association :

- Refuge pour chiens et chats
- Contrôles et interventions dans les dossiers de maltraitance
- Sensibilisation du grand public à la cause animale
- Lobbying auprès des acteurs politiques
- Réinsertion sociale

Le bénévolat au refuge.:

Le bénévolat permet d'assurer les missions quotidiennes de l'association, il est indispensable pour Sans Collier. Le bénévolat s'inscrit dans une démarche volontaire et positive. Mais c'est aussi donner de son temps sans contrepartie, tout en acceptant de s'insérer dans une structure avec un cadre, des règles et une organisation, au même titre que n'importe quelle fonction dans une entreprise.

Le bénévolat au refuge consiste principalement en du travail lourd et physique (nettoyage, entretien des installations, promenades...).

Les conditions pour devenir bénévole.:

- Avoir au moins 18 ans
- Soutenir la cause animale
- La durée d'engagement minimum est de 6 mois
- Le nombre d'heures minimum à réaliser est de 3 matinée par mois, soit 12 heures par mois
- Il faut être en mesure de respecter nos engagements en suivant un horaire fixe et défini (fixé d'un commun accord au préalable)
- Ne pas avoir été condamné à des faits de maltraitance animale, ne pas avoir fait l'objet d'une saisie, ne pas avoir abandonné ses animaux
- Pour des raisons évidentes de sécurité, ne pas être enceinte, allergique aux animaux ou épileptique

Si je devais choisir entre ces deux associations, je me pencherais plus vers « Sans collier » car je suis plus proche des chiens et des chats que des autres animaux mais « Le Rêve d'Aby » m'intéresse également. De plus, elles situent à 5 minutes de chez moi pour une et à 15 minutes pour l'autre.

C'est d'ailleurs chez « Sans collier » que j'ai adopté mon petit chien.



Organigramme

Choix 1 : enseignement ordinaire (cycle 2)

Choix 2 : enseignement ordinaire (cycle 3)

Choix 3 : enseignement ordinaire (cycle 4)

Choix 4 : enseignement spécialisé (type 1 et 8)

Choix 5 : enseigner à l'étranger durant 1 an

Si temps plein

Si temps partiel

Si pas de travail

Après plusieurs années
d'enseignement (formation de
directrice)

Formation en ligne

Bénévolat

Projet (créer des jeux
pédagogiques)

Passerelle institutrice
maternelle

Formations en ligne

Bénévolat

Projet (créer des jeux
pédagogiques)

Enseigner dans une petite école de village en
cycle 2 serait parfait tout en continuant à
créer des jeux pédagogiques et en faisant du
bénévolat si le temps le permet.

Durant ma carrière :

- Formations continuées via le FOCEF chaque année
- Formations en ligne MOOC
- Bénévolat dans une association